

# AVIS D'ATTRIBUTION

[Article L2122-1-1 alinéa 1]

## MISE A DISPOSITION PAR SNCF RESEAU D'UN BUREAU SUR LA COMMUNE DE VAIRES-SUR-MARNE POUR UNE ACTIVITE D'AGENCE IMMOBILIERE

### 1. Propriétaire et gestionnaire du domaine :

**SNCF Immobilier - Direction Immobilière**, dont les bureaux sont sis 10 rue Camille Moke à La Plaine Saint Denis (93200), représentée par son Cheffe Madame Pascale BRENIER MARIE dûment habilitée. SNCF Immobilier (branche Immobilière de SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau et conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Réseau.

### 2. Correspondant :

Renseignements techniques et administratifs : Nexity Property Management - Vanessa THOMAS

e-mail : [vanessa.thomas@nexity.fr](mailto:vanessa.thomas@nexity.fr).

Adresse : Nexity Property Management - Services immobiliers aux Entreprises - Vanessa THOMAS, 10-12 rue Marc Bloch, 92110 CLICHY-LA-GARENNE.

### 3. Objet de la procédure :

La présente procédure de mise en concurrence a pour objet la commercialisation d'un bureau d'une surface totale de **45 m<sup>2</sup>**, situé 7 avenue du Général de Gaulle à VAIRES-SUR-MARNE (77), en vue d'y exercer une activité **d'agence immobilière**.

### 4. Procédure :

La convention d'occupation non constitutive de droits réels est passée selon la procédure de sélection préalable de l'article L2122-1-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques.

### 5. Attribution :

Par application des critères de choix pondérés annoncés dans le règlement de la consultation remis aux candidats, SNCF Mobilités a décidé d'attribuer la convention d'occupation à :

**La société CM IMMOBILIER** dont le siège est sis 2 rue Parrot à PARIS (75012).

### 6. Modalités de consultation de la convention d'occupation :

Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.

Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées mentionnées à la rubrique 2 du présent avis.

### 7. Information sur les recours

Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois devant :

Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy 75181 Paris Cedex 04

Téléphone : 01 44 59 44 00 - Télécopie : 01 44 59 46 46

Courriel : [greffe.ta-paris@juradm.fr](mailto:greffe.ta-paris@juradm.fr)